



USM VILLEPARISIS

Section ROLLER - LOISIR / COURSE

www.usmv-roller.kalisport.com

https://www.facebook.com/usmvilleparisis?locale=fr_FR

Connaissance du club : ☐ Internet ☐ Forum des associations ☐ Journal ☐ Compétitions
☐ Réseaux sociaux ☐ Bouche à oreille ☐ autre (préciser) _____

Cadre réservé aux responsables USMV ROLLER, ne pas remplir

☐ Certificat Médical ☐ Photo ☐ Licence _____
☐ Règlement : Montant _____, Moyen de paiement _____

FICHE D'INSCRIPTION ENFANT SAISON 2026/2027

IDENTIFICATION **

Identification de l'Enfant		Personne à joindre	
		☐ Père ☐ Mère ☐ Autre (préciser) :	
Nom :		Nom :	
Prénom :		Prénom :	
Nationalité :			
Adresse		Adresse	
Ville, code postal :		Ville, code postal :	
N° tél. fixe :		N° tél. fixe :	
N° portable :		N° portable :	
E-mail* :		E-mail* :	
Date de naissance :		Profession :	

AUTORISATION PARENTALE :

Je soussigné(e).....autorise mon enfant à quitter seul le lieu d'entraînement ou de compétition et cela sous ma responsabilité.

****J'autorise le club à publier sur le site du club les photos prises dans le cadre de l'activité du club et ce durant la période de l'adhésion.**

PIECES à FOURNIR :

1 Photo d'identité obligatoire -

1 attestation parentale datée et signée (questionnaire médical) ou un certificat médical de moins de 1 an et la charte du club signée

TARIFS

- Loisir enfants 5 à 6 ans (2021 et avant) : 150€ - enfants de 7 ans à 12 ans (entre 2015 et 2020) : 180€
- Loisir enfants de 13 ans et plus (né en 2014 et avant) : 200€
- Compétition moins de 13 ans (entre 2015 et 2021) : 210€
- Compétition + de 13 ans (2014 et avant) : 230€

Vous pouvez bénéficier des Bons PASS AGGLO SPORT - des Bons LABAZ (15ans à 17ans) - des PASS SPORT

LE CLUB NE RECEVRA PAS DE DOSSIER INCOMPLET.

***information importante : la licence est adressée directement par la Fédération par mail à chaque licencié à charge pour lui de l'imprimer.**

Discipline choisie : ☐ Loisir ☐ Compétition

Attestation sportive : ☐ oui ☐ non

EXTRAIT REGLEMENT INTERIEUR :

1. L'adhésion à l'U.S.M.V. implique l'approbation des statuts du club et de son règlement intérieur, consultables au siège. Elle implique des droits et des devoirs.
2. L'adhésion n'est effective qu'après présentation d'un certificat médical obtenu chez un médecin traitant ou au centre de santé et du règlement de la cotisation annuelle non remboursable.
5. L'absence d'un animateur entraînant l'annulation des cours sera annoncée par mail ou par SMS
7. Une bonne tenue, le respect des personnes et du matériel sont de règle au sein du club. Tout membre se faisant remarquer par une mauvaise conduite ou des propos incorrects, lors des entraînements ou des déplacements, pourra être exclu temporairement ou définitivement de la section, après avoir été entendu par la commission de discipline.
8. En cas d'accident, il sera fait appel aux services d'urgences et l'adhérent accidenté sera conduit à l'hôpital.
9. Les adhérents engagés en compétition devront, après un arrêt maladie supérieur à 3 semaines, présenter un certificat médical les autorisant à reprendre le sport.
10. Les sorties en dehors des lieux habituels d'entraînement (Gymnase et Piste de Patinage) se font sous la responsabilité exclusive de chaque participant.

Lu et approuvé le :
(signature)



Scan compétitions